

Rappel de la norme EN 737 - 3

12.4.11 Essais contre la contamination particulaire des canalisations

Toutes les canalisations pour gaz médicaux doivent être soumises à l'essai de contamination particulaire. L'essai doit être réalisé à l'aide du dispositif décrit à la Figure 1, à un débit de 150 l/min pendant 15 s.

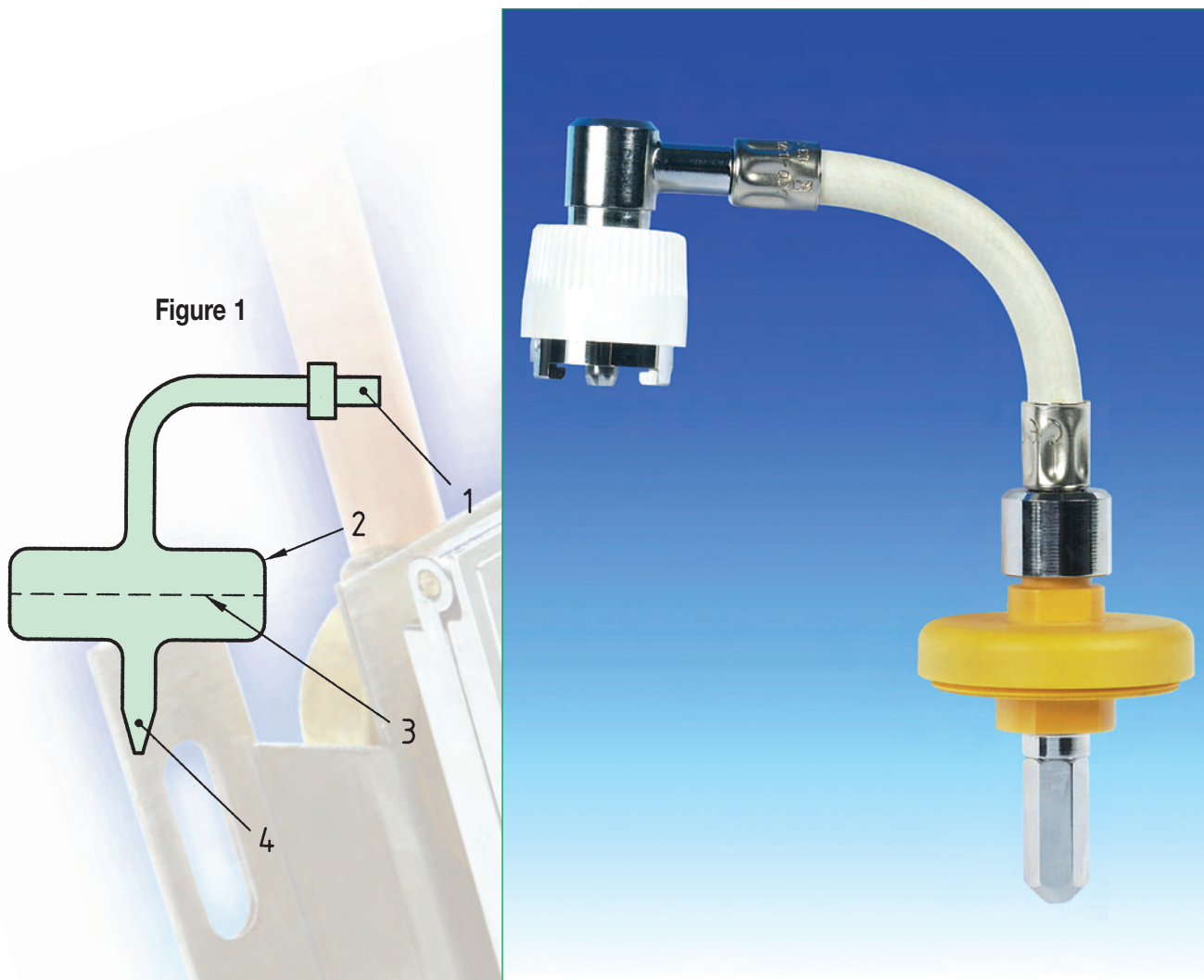


Figure 1

Légende

- 1 Embout spécifique à un gaz (interchangeable)
- 2 Support de filtre capable de supporter 1000 kPa
- 3 Filtre de diamètre spécifié : 50 mm \pm 5 mm et de dimension de pore de 10 μ m
- 4 Jet étaloné (orifice calibré) pour fournir un débit de 150 l/min à la pression nominale de service (9m³/h)

4670	OXYGENE
4671	AIR
4672	PROTOXYDE D'AZOTE
4680	Boîte de 100 filtres 10 microns